

# RÉUNION INTER-ASSOCIATIONS du 5 février 2022

## Développement des circuits courts de distribution

-

Notes de Bertrand Barbo et Brigitte PAVY

### Présentation des associations et de leurs circuits courts actuels (par ordre d'apparition à l'écran)

#### **Court Jus Embrun : Rémi – Brigitte – Ginette – Véronique – Raymond**

800 adhérents et une salariée (40 heures/mois d'octobre à juin). 47 groupes avec relais.

Choix des producteurs par une commission composée de 20 référents en charge de la relation avec un ou plusieurs producteurs. Actuellement environ 30 producteurs validés. La gestion de la concurrence entre les producteurs ne suit pas de règles prédéfinies et se gère au cas par cas, mais est pris en compte dans la validation. Il y a une charte d'adhésion. Les producteurs doivent remplir un questionnaire. Chaque producteur a un référent adhérent de CJ qui visite sa ferme, suit son évolution et en informe l'association. Il peut y avoir plusieurs producteurs vendant les mêmes produits. Les commandent se font directement aux producteurs par un formulaire qui regroupe toutes les commandes avec une page par producteur gérée par le producteur. Paiement direct aux producteurs. A l'occasion de la dernière AG, il y a eu une rencontre des producteurs pour discuter du fonctionnement et des attentes puis une rencontre producteurs-consommateurs.

Déséquilibre constaté et déploré entre les grandes quantités d'agrumes distribuées et les produits en circuit court. Ces deux catégories de produits font l'objet de distributions spécifiques.

Organisation de 4 marchés locaux par an, en général chez un producteur, parfois au plan d'eau avec l'autorisation de la mairie.

Fonctionnement par pré-commande (environ 80) à des dates définies. L'association se fait ponctuellement l'intermédiaire entre le producteur et les adhérents à l'occasion d'excédents à écouler.

Produits de provenance plus lointains proposés : châtaignes, huitres, huile de Nyons.

#### **Court Circuit Buëch-Méouge : Béatrix - Marie-Annie**

Émanation de l'association de Veynes, 215 adhérents, fonctionnement en paniers mensuels avec précommande distribués dans une salle municipale. 90 adhérents en tout commandent. En moyenne 25/30 chaque fois commandes. Il y a 1 référent par producteur. La commande est gérée par un producteur bénévole. Les producteurs sont contents de se rencontrer, s'entraident et s'arrangent entre eux pour les problèmes de concurrence, se remplacent.. Paiements directement aux producteurs

25 producteurs validés sur la base du respect d'une charte.

L'asso a contacté tous les producteurs locaux.

Édition d'un livret faisant l'inventaire des producteurs locaux.

Il y a aussi des commandes plus lointaines : huile, pâtes, café zapatiste...

#### **G.A.G. (Gap) : Brigitte – Olivier**

360 adhérents, 36 personnes relais (groupes de 5 à 20 personnes). L'organisation par groupe a permis le développement des relations sociales entre les adhérents.

Distribution des produits de Galline uniquement compte tenu de l'offre de produits locaux bio déjà importante sur les marchés de Gap.

Parfois vente de surplus de producteurs : tomates...

### **Court Circuit Ubayen : Bertrand – Anne**

200 adhérents, distribution mensuelle proposant des produits de Galline felici et des producteurs locaux en même temps avec un seul formulaire. Les paiements aux producteurs locaux se font par l'intermédiaire de l'asso comme pour les siciliens.

Sélection des productions sur des critères de proximité, d'engagement bio ou raisonné et d'éthique, même si aucune charte n'est formellement rédigée. Gestion de la concurrence au cas par cas.

Une dizaine de producteurs partenaires : pommes et poires en fruit et jus, pain, ponctuellement châtaignes.

Mise en place de groupes pour les commandes et les distributions depuis le début de la saison.

Distributions le lundi midi avec possibilité de récupérer les commandes au moment de la livraison.

Bilan à tirer ne fin de saison.

### **R.E.S.P.E.C.T. (Gap) : Josette – Henry – Simone**

200 adhérents. Activité plus large que la distribution de denrée alimentaire : partage de connaissance, éveil à l'écologie, relation avec des distributeurs bio, projet « cagette », jardinage, lutte contre l'illettrisme (un enfant un livre).

Désignation d'un référent par produit en relation avec le producteur qui définit la date de commande.

Produits proposés : agrumes, pommes, farine, pâtes, noix, huile, huitres, fromage, lombri-compost, avocat (Andalousie).

Un référent par produit organise tout, pour les agrumes comme pour les autres produits. Pas de rencontre producteur consommateur.

### **Juste un Zeste (Guillestre) : Bastien**

500 adhérents, une salariée (30 heures/mois). Réseau important de producteurs locaux.

Organisation de deux marchés à Noël et en Juin avec les producteurs locaux (plus deux autres marchés organisés par les producteurs) et quelques stands d'artisanat (renouvellement à chaque marché). Environ 40 producteurs. Il ya un manque de maraîchers. Fonctionnement en pré-commande et en vente directe (chut !). Événement festif (animations, clown, musiciens) et de rencontre entre les producteurs. Toutes les associations du territoire sont conviées, plusieurs centaines de visiteurs. Essais infructueux et abandonné d'un marché hebdomadaire le jeudi soir organisé par la Mairie. Ventes ponctuelles pour dépanner des producteurs marchent très bien Arrêt de la venue d'un producteur lors des distributions d'agrumes, car jugé peu satisfaisant par les producteurs.

Projet de SCIC pour l'achat et la mise en location de terres agricoles pour du maraîchage bio.

Pas de charte de sélection des producteurs (mais critères bio et éthique), gestion de la concurrence au cas par cas.

### **Producteur de pommes : Gilbert**

Il est en permaculture, certifié Demeter.

Intérêt de la rencontre entre le producteur et les consommateurs et entre les producteurs. Le producteur progresse en s'adaptant au consommateur.

La démarche de rencontrer les associations de circuit court doit venir du producteur, critère de sélection de sa motivation et de son ouverture d'esprit.

La vente directe augmente les revenus du producteur et ainsi permet la mise en place de nouveaux projets.

Fait un marché de producteurs chez lui chaque mercredi . Tout en bio. Au début il y avait des producteurs en conventionnel qui ont peu à peu été remplacés par des bio .

### **Coopérative laitière : Daniel**

3 catégories de production : lait de foin (bleu du Queyras), conventionnel, bio (biocoop de Briançon et Gap). Démarche de label Haute Qualité Environnementale envisagée mais lourdeurs administratives.

Label agri-éthique pour une juste rémunération du producteur.

Ouverture d'un magasin à Eygliers pour répondre à la forte demande de vente directe.

Communication avec des visites d'exploitations (classes vertes), et des films pédagogiques.

La production locale (25km) et la vente directe (grâce à des associations comme les nôtres) permettent de baisser les prix, améliorer le bilan carbone, développer l'emploi local, mieux rémunérer les producteurs, préserver l'environnement et les paysages, maintenir les races locales.

La concurrence avec les autres laiteries est jugée saine car elle permet de répondre à la forte demande et de proposer de la diversité à la clientèle locale ou touristique.

Engagement de collecter 100% de la production. Le lissage des variations saisonnières de la production et de la demande (période touristique estivale) se fait en augmentant la durée de l'affinage.

### **Le choix des producteurs**

Importance de la vente directe dans la répartition de la plus-value par rapport aux grandes surfaces qui permet une juste rémunération du producteur.

La concurrence : Au cas par cas. Pas d'exclusivité de producteurs. On se fait passer les chartes.

Importance des rencontres entre producteurs. Importance du lien du rapport humain.

Les petits commerces ? : A Barcelo, certains craignent de faire concurrence à la biocoop

Projet d'installation d'un magasin en circuit court de producteurs locaux à Veynes.

Voir fonctionnement du panier caturige

## **Comment développer la consommation de produits locaux en circuit court ?**

### **Sensibiliser les consommateurs**

Rencontre de producteurs, visites d'exploitation, documents de présentation de l'agriculture, création d'antenne « ami de la conf et du modef », cinéma à la ferme, ateliers de réflexion sur comment consommer, diffusion de films et documentaire (AlimenTerre), relation avec les élus (restauration collective, installation d'agriculteurs,...), inventaires des producteurs locaux bio, soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs (micro-crédit, précommande de la production).. tables d'informations. Faire des petits films sur les producteurs comme ceux des galline felici. Flyers sur les producteurs locaux distribués en même temps que les agrumes.

Événements : Par exemple faire un événement au cours d'une foire bio d'Embrun

« Le rôle des associations de consommateurs est primordial pour faire évoluer les producteurs » ( Gilbert, producteur)

**Actions auprès des élus:**/ restauration collective, installation jeunes agriculteurs, Biens sans maîtres, obligations de louer des terres non exploitées, encourager les retraités à céder à des jeunes plutôt qu'à des voisins qui agrandissent, privilégier les producteurs locaux sur les marchés ...

**Mutualiser des actions entre nous**, des documents ( Chartes..), Faire une cartographie des producteurs. Organisation d'un marché inter-associations circuit court

### **P.A.T**

Le département en lien avec la chambre d'agriculture a mis en place un Plan Alimentaire Territorial. Il y a beaucoup d'argent public en jeu.....la première version était assez affligeante autour de la promotion des produits des Hautes Alpes. Une deuxième version plus axée sur le développement de l'agriculture locale a été présentée. Certaines de nos associations ont été contactées pour des comités de pilotage et des commissions. Nous sommes intervenus en insistant sur la nécessité d'augmenter l'autonomie alimentaire de nos territoire en développant une production locale en circuit court.

### **Littérature et chiffres clefs**

« Résilience alimentaire : les greniers d'abondance » (accès libre sur internet)

« Dessine-moi la transition écologique » (pour le prix d'un MacDo)

Plan Alimentaire Territorial du département 05.

Terre de lien : R.E.C.O.L.T.E, inventaire des initiatives des communes pour faciliter l'installation d'agriculteurs / logiciel de calcul des surfaces nécessaire pour parvenir à l'autonomie alimentaire.

Un article du Code Rural permet d'imposer la mise en culture d'un terrain agricole laissé en friche depuis plusieurs années.

La moyenne d'âge des agriculteurs européens est de 58 ans.

A l'échelle d'un département, 80% de ce qui est produit est exporté et 80% de ce qui est consommé est importé.

### **Devoirs à la maison**

Mise à disposition des questionnaires et chartes de sélection des producteurs.

Mutualisation de la liste des producteurs validés par chaque association.

Court-Jus fête ses 10 ans ! Les 18 et 19 juin à Embrun.